

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

AD. COSTE

Étude sur la richesse comparative des départements français

Journal de la société statistique de Paris, tome 32 (1891), p. 47-61

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1891__32__47_0

© Société de statistique de Paris, 1891, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

ÉTUDE SUR LA RICHESSE COMPARATIVE DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS.

La nouvelle évaluation de la propriété bâtie en France, commencée en août 1887, terminée en novembre 1889, sous la direction de notre éminent confrère, le directeur général des contributions directes, M. Boutin, est un document de premier ordre dont on est loin d'avoir épuisé tous les enseignements. La Société de statistique voudra bien me permettre de lui présenter quelques observations sur le parti qu'on peut tirer, à ce qu'il me semble, de ce précieux document pour la solution d'un problème d'un assez grand intérêt économique et social.

En parcourant les tableaux instructifs du rapport de M. Boutin, j'ai été naturellement porté à penser, comme beaucoup d'entre vous sans doute, que nous devons trouver là un moyen assez précis de comparer la richesse des départements de la France. Or, dans la science économique, les instruments de mensuration sont rares ; nous ne pouvons pas encore nous flatter de posséder, comme la physique, une balance et un thermomètre, ni, comme la chimie, des réactifs certains et des équivalents bien déterminés. Toutes les fois donc que nous apercevons en statistique de ces phénomènes qu'on peut appeler des phénomènes *mensurateurs*, qui peuvent servir à contrôler et à mesurer d'autres faits parallèles, il me semble intéressant de leur accorder une attention particulière.

En tout pays, la propriété bâtie n'est pas seulement un indice considérable de la richesse générale, elle est elle-même une partie très importante de cette richesse.

En France, elle représente certainement plus du quart de la richesse totale.

Pour en donner l'idée bien nette, il suffira de résumer ici les résultats généraux de l'évaluation.

NOMBRE ET NATURE DES PROPRIÉTÉS.		VALEUR LOCATIVE RÉELLE (loyer brut).	VALEUR VÉNALE (capital en mille fr.).
44,635	Châteaux et maisons exceptionnelles.	81,216,000	1,933,192
8,869,888	Maisons d'habitation.	1,772,161,000	44,203,798
	Boutiques, magasins, etc.	744,309,000	
137,019	Manufactures ou usines	212,726,000	3,183,994
95,639	Locaux occupés dans les bâtiments publics par les instituteurs, curés, fonctionnaires, etc.	22,404,000	Mémoire.
Totaux.		2,832,816,000	49,320,984

Nous arrivons ainsi à un loyer réel ou virtuel total de 2 milliards 833 millions de francs pour un ensemble de propriétés bâties évaluées à 49 ou 50 milliards.

Ajoutons que, dans 4,311,297 exploitations agricoles, les bâtiments ruraux non imposables, ont été évalués (mais avec une précision moindre que pour les autres propriétés bâties) à 191,386,000 fr. de valeur locative et à 6,197,456,000 fr. de valeur vénale.

L'ensemble de la propriété bâtie pourrait donc être figuré comme suit en trois chiffres répondant à ses trois destinations principales :

	LOYER BRUT.	CAPITAL ENGAGÉ (en mille fr.).
Habitation	1,875,781,000	33,062,610
Commerce et industrie.	957,035,000	16,258,374
Agriculture	191,386,000	6,197,456
Totaux	3,024,202,000	55,518,440

Le capital matériel de la France étant évalué tantôt un peu au-dessous et tantôt un peu au-dessus de 200 milliards de francs (1), somme dans laquelle la terre figure pour 80 ou 90 milliards, les chemins de fer et les travaux publics pour plus de 20 milliards, on voit que la propriété bâtie forme plus de la moitié du surplus et certainement le quart du total.

La propriété bâtie a donc une grande qualité pour constituer un bon indice de richesse, puisqu'elle est déjà par elle-même le plus gros élément de cette richesse, après la terre. Mais elle a une qualité encore plus précieuse, c'est d'être un élément extensible, susceptible d'un accroissement indéfini, capable, par conséquent, de se proportionner toujours à la richesse progressive.

Nous savons, par le détail de l'évaluation, comment se divisent actuellement la valeur locative et la valeur vénale de la propriété bâtie entre les départements ; mais ces départements ont des populations et des superficies différentes, et il faut, pour pouvoir les comparer entre eux, ramener ces valeurs à l'unité d'habitant ou à l'unité d'hectare.

Parmi les tableaux annexés au rapport de M. Boutin, il en est un fort intéressant qui suggère de suite l'idée de cette comparaison : c'est le tableau n° 12 (p. 58-59) présentant, par département, les renseignements relatifs à la contribution personnelle-mobilière. On y trouve la valeur locative d'habitation moyenne par habitant, qui est de 50 fr. par tête pour toute la France et qui s'élève du minimum de 13 fr. dans la Lozère au maximum de 180 fr. dans la Seine.

Pour obtenir ces chiffres, la direction générale des contributions directes n'a opéré, puisqu'il s'agissait de la contribution mobilière, que sur les locaux destinés à l'habitation personnelle, dont la valeur locative totale est de 1,875,781,000 fr. ; elle a, conséquemment, laissé de côté, dans son calcul, et les locaux à usage de commerce (valeur locative : 744,309,000 fr.), et les locaux à usage d'industrie (valeur locative : 212,726,000 fr.) Enfin, elle a pris pour diviseur de la valeur locative d'habitation ce qu'elle nomme la « population normale », qui n'est ni la population de fait (37,930,759), ni toute la population légale (38,218,903). Cette population nor-

(1) Voir A. de Foville, *La France économique*, p. 519-521 ; et Ad. Coste, *Nouvel Exposé d'économie politique et de physiologie sociale*, p. 68.

male comprend les résidants présents et absents (37,205,875 d'après la direction des contributions directes ; 37,203,179 d'après la statistique du ministère du commerce) ; elle ne comprend pas la population comptée à part, c'est-à-dire l'effectif des communautés de toute sorte [casernes (1), prisons, lycées, couvents et séminaires, dépôts de mendicité, hôpitaux et hospices, équipages des bâtiments dans les ports, ouvriers de passage dans les chantiers : soit au total 1,015,724 individus].

Je n'avais point à discuter ces données qui répondaient au but envisagé par la direction des contributions directes, mais j'ai voulu savoir si la valeur locative totale de la propriété bâtie, y compris les magasins et les usines, se répartissait entre les départements suivant les mêmes proportions que la valeur locative d'habitation, et j'ai pu constater immédiatement qu'il n'en était rien. On peut s'en rendre compte par le tableau suivant où j'ai placé en regard de chaque département les moyennes, par tête, de la valeur locative totale et de la valeur locative d'habitation. (*Voir le tableau I d'autre part.*)

D'après les chiffres généraux de la France rappelés ci-dessus, la valeur locative totale serait à la valeur locative d'habitation comme 151 est à 100. Or, il s'en faut qu'on observe la même proportion dans chaque département. La proportion est beaucoup moindre pour les départements pauvres et moyens où elle se tient entre 124 et 142 à 100 (2) ; elle ne se relève que dans les départements riches, où elle parvient à 167 : 100 dans le Rhône, à 170 : 100 dans la Seine, à 175 : 100 dans les Bouches-du-Rhône. Néanmoins, quoique la proportion des magasins et des usines soit en général plus grande dans les départements riches, elle ne paraît pas croître suivant une progression régulière et les écarts sont assez grands d'un département à l'autre.

Au contraire, la progression de la valeur locative totale semble régulière et continue, et depuis la Lozère qui présente le minimum de valeur locative par résidant (17 fr.) jusqu'au département du Nord dont la moyenne s'élève à 79 fr., il y a 74 départements qui se suivent sans être séparés par des différences de plus de 2 ou 3 fr. La valeur locative de tous les locaux réunis (habitation, commerce et industrie) paraît donc offrir une série de termes de comparaison plus réguliers et plus sûrs que la valeur locative d'habitation toute seule.

Une fois en possession de cette première série et en la considérant provisoirement comme une échelle comparative de la richesse des départements, il était naturel d'en rapprocher quelques phénomènes économiques principaux et variables avec la richesse, pour vérifier si, en effet, ils se trouvaient les uns et les autres dans une corrélation constante.

Après différents essais, voici les trois ordres de faits que j'ai cru devoir interroger :

1° Le produit des impôts, non de tous, mais de ceux dont la répartition a pu être opérée entre les départements. Il est évident que, dans un pays égalitaire et démocratique comme le nôtre, les impôts, dans leur ensemble, malgré certaines irrégularités particulières d'assiette et d'incidence, doivent se trouver finalement avec la richesse dans une relation assez approchée, pour chaque département que l'on considère.

(1) Les gendarmes sont comptés dans la population résidente.

(2) Sauf dans l'Ardèche et l'Isère, où le rapport est de 156 à 100.

TABLEAU I.

**Comparaison de la valeur locative totale et de la valeur locative d'habitation
(par tête de résidant).**

DÉPARTEMENTS.	VALEUR LOCATIVE		DÉPARTEMENTS.	VALEUR LOCATIVE	
	totale.	d'habitation.		totale.	d'habitation.
Lozère	17	13	Loir-et-Cher	47	37
Creuse	19	15	Allier	48	32
Corrèze	20	15	Vaucluse	48	32
Côtes-du-Nord	21	17	Isère	50	32
Hautes-Alpes	22	16	Haute-Marne	50	36
Ariège	24	17	Meuse	50	39
Haute-Loire	24	17	Sarthe	50	39
Lot	24	18	Pyrénées-Orientales . .	51	38
Ardèche	25	16	Loire-Inférieure . . .	53	34
Morbihan	25	18	Yonne	54	42
Cantal	26	19	Pas-de-Calais	55	37
Aveyron	27	19	Aude	56	41
Finistère	27	20	Maine-et-Loire	56	43
Basses-Alpes	27	21	Gard	57	38
Haute-Savoie	28	20	Loire	59	35
Landes	28	21	Somme	59	40
Savoie	29	21	Eure-et-Loir	60	45
Vendée	31	24	Haute-Garonne	62	41
Dordogne	31	24	Doubs	62	42
Tarn	32	23	Ardennes	62	43
Deux-Sèvres	32	25	Eure	64	47
Gers	33	23	Loiret	65	49
Tarn-et-Garonne	31	25	Côte-d'Or	67	49
Haute-Vienne	36	24	Var	69	47
Indre	36	29	Aube	69	50
Puy-de-Dôme	37	25	Aisne	70	47
Ille-et-Vilaine	37	25	Calvados	72	53
Drôme	38	25	Indre-et-Loire	73	56
Hautes-Pyrénées	39	27	Oise	76	57
Jura	40	29	Nord	79	51
Mayenne	40	29	Meurthe-et-Moselle . .	81	55
Manche	40	30	Hérault	86	55
Ain	42	31	Seine-et-Marne	91	71
Nièvre	43	32	Marne	97	67
Saône-et-Loire	44	32	Seine-Inférieure	98	65
Lot-et-Garonne	44	34	Gironde	111	74
Oise	45	34	Alpes-Maritimes	125	78
Vosges	46	31	Bouches-du-Rhône . . .	135	77
Haute-Saône et Belfort .	46	32	Rhône	135	81
Charente	46	33	Seine-et-Oise	142	114
Cher	46	35	Seine	306	180
Basses-Pyrénées	46	35			
Vienne	46	37	France continentale . .	76	51
Charente-Inférieure . . .	47	37	Corse	29	23

2° Le dénombrement professionnel de la population pris, dans ses grandes lignes, comme indice de la diversification des fonctions économiques, l'une des conditions les plus nécessaires du développement de la richesse, d'après ce que nous enseigne l'économie politique.

3° La productivité agricole, mesurée par le rendement de l'hectare cultivé en froment.

J'ai donc opéré le rapprochement de quatre séries d'éléments comparatifs : valeur locative totale, produit des impôts, spécialisation professionnelle, productivité agricole. Comme on pouvait s'y attendre, ces quatre séries sont progressives, et comme il fallait aussi le prévoir, les quatre progressions ne sont pas absolument concordantes terme à terme. Mais si, au lieu de considérer les départements en particulier, on observe des groupes de départements, non des groupes géographiques, mais des groupes formés d'après les analogies statistiques, la concordance devient frappante, et m'a paru digne d'être signalée à votre attention.

TABLEAU II.

Groupement des départements d'après la valeur locative de la propriété bâtie et progression corrélatrice de divers faits économiques.

GROUPES	NOMBRE de départements.	VALEUR locative par résident. (1887-1889)	MOYENNE du groupe.	CHARGE fiscale par résident. (1887-1888).	DÉNOMBREMENT PROFESSIONNEL Proportion p. 1000 hab. (1886.)				PRODUCTIVITÉ agricole. (1887)
					Agri- culture.	Industrie Commerce. Transports	Autres pro- fessions.	Population non agricole.	Rendement de l'hectare en froment.
—	—	—	—	—	(a)	(b)	(c)	(b+c)	hectol.
I. . .	2	moins de 20 fr.	19	28 f 50	692	231	77	308	12.78
II. . .	15	20 à 29 fr.	25	34 60	670	231	99	330	12.69
III. . .	12	30 à 39 fr.	34	42 50	640	258	102	360	13.62
IV. . .	18	40 à 49 fr.	45	48 50	588	303	109	412	15.31
V. . .	13	50 à 59 fr.	54	58 60	500	392	108	500	16.30
VI. . .	9	60 à 69 fr.	64	67 90	458	380	162	542	17.56
VII. . .	5	70 à 79 fr.	76	74 70	345	550	105	655	21.84
VIII. . .	2	80 à 89 fr.	84	79 50	356	437	207	644	15.45
IX. . .	8	90 fr. et au-dessus	120	97 30	289	544	167	711	18.45
X. . .	1	Seine	306	252 »	23	766	210	976	28.61
85 départements continentaux			76	73 f 60	478	395	127	522	16.15

I. Lozère et Creuse. — **II.** De la Corrèze à la Savoie. — **III.** De la Vendée aux Hautes-Pyrénées. — **IV.** Du Jura au Vaucluse. — **V.** De l'Isère à la Somme. — **VI.** De l'Eure-et-Loir à l'Aube. — **VII.** De l'Aisne au Nord. — **VIII.** Meurthe-et-Moselle et Hérault. — **IX.** De la Seine-et-Marne à la Seine-et-Oise. — **X.** Seine.

Nota. — Le territoire de Belfort a été réuni, dans toutes les séries, au département de la Haute-Saône, avec lequel il se trouve confondu pour certaines perceptions fiscales. — La Corse, dont les conditions sociales et fiscales diffèrent assez sensiblement de celles des départements continentaux, a été laissée en dehors de ce travail.

Dans ce tableau, les groupes de départements ont été formés d'après la valeur locative par tête de la population normale. Ils sont, par conséquent, composés d'un nombre variable de départements, suivant qu'ils se classent au-dessous de 20 fr. de valeur locative ou entre 20 et 29 fr. de valeur locative, entre 30 et 39 fr., entre 40 et 49 fr., et ainsi de suite. Il en résulte que les groupes I et VIII n'ont

chacun que deux départements, ce qui est insuffisant pour une moyenne de quelque valeur, mais les groupes II à VII, qui réunissent ensemble 72 départements, sont assez nombreux et assez homogènes pour donner des chiffres démonstratifs.

En regard de la valeur locative moyenne de chaque groupe se trouve la charge fiscale individuelle correspondante. J'ai calculé cette charge fiscale d'après les chiffres de M. de Foville. (*Bulletin du Ministère des finances* de décembre 1888 et *Atlas de statistique financière* de 1889.)

Le total des impôts considérés est de 2,722,089,000 fr. ainsi composé :

Contributions directes de 1888 et centimes additionnels y afférents ; ensemble les taxes assimilées aux contributions directes et leurs centimes additionnels (produit de 1887).	806,814,377
Droits d'enregistrement (1887).	514,730,209
Droits de timbre (1887)	157,552,734
Contributions indirectes (1888)	1,074,796,324
Recettes postales (1887)	139,813,571
Recettes télégraphiques (1887)	28,381,870
Total	2,722,089,085

Dans ce total, il y a un certain nombre d'impôts perçus à la fabrication ou centralisés (sucres 104.5, chemins de fer 75.8, bière 21.5, allumettes 17, sels 11.2, huiles 2.5, dynamite 1, etc.) qui dépassent ensemble 233 millions et qui grossissent fictivement les contingents de quelques départements où a lieu la perception mais non la consommation. Pour les sucres notamment, la charge apparente des impôts se trouve exagérée dans les départements suivants : Seine, Nord, Aisne, Somme, Oise, Pas-de-Calais, Gironde, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Saône-et-Loire. En ce qui concerne l'impôt sur les chemins de fer, la perception se trouve centralisée à Paris et à Bordeaux.

D'autre part, ne figurent pas dans le total ci-dessus, ni l'impôt de 3 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières, ni les droits de douane (importation, statistique, navigation, produits divers, sel marin), ni les droits sur les sucres dans le rayon des douanes, ni les produits divers, ni les revenus des forêts et domaines. En laissant de côté les produits divers et les revenus domaniaux qui ne sont pas des impôts, il y a environ 446 millions de contributions diverses qui ne figurent pas dans notre total de charges fiscales et qui en représenteraient environ le sixième. Force est bien de n'en pas tenir compte, puisque la répartition par département ne peut en être faite.

Le chiffre de 2,722 millions tel qu'il vient d'être expliqué a été divisé dans chaque département par le chiffre de la population domiciliée. Les quotients diffèrent donc un peu de ceux qui figurent dans l'*Atlas de statistique financière* où la répartition a été faite d'après la population de fait.

Je passe maintenant aux colonnes relatives à la composition de la population.

Nous savons par nos excellents confrères, MM. Vanacque, Bertillon, Turquan, qu'il ne faut accorder qu'une confiance limitée au détail du dénombrement professionnel. Je me suis donc borné à envisager deux grands groupes : 1° la population agricole qui représente en général la masse de la population non spécialisée ; 2° la

population non agricole qui renferme toutes les professions spéciales. A titre d'indication, j'ai cependant marqué deux sous-groupes dans les professions non agricoles : d'une part, l'industrie, le commerce et le transport ; d'autre part, le reste de la population qualifiée, comprenant pour environ moitié les gens vivant de leurs revenus, pour un quart les membres des professions libérales, pour un septième les fonctionnaires et employés des administrations publiques, pour un huitième les militaires et agents de la force publique.

Ceci expliqué, le tableau du groupement des départements me paraît mettre en lumière d'une manière assez frappante la concordance des quatre séries de chiffres qui s'y trouvent rapprochées, savoir :

- 1° La progression de la valeur locative de la propriété bâtie ;
- 2° La progression du produit des contributions directes ou indirectes ;
- 3° La décroissance de la population agricole, par conséquent la progression de la population non agricole ou spécialisée ;
- 4° Enfin la progression du rendement de la terre, observé dans la culture la plus perfectionnée, celle du froment.

En ce qui concerne cette dernière série, quoique la démonstration fût malheureusement trop sommaire, il m'a paru curieux de montrer que la productivité agricole tend à augmenter à mesure que la population agricole diminue. Il y a là une sorte de paradoxe économique dont l'explication est facile à donner. La spécialisation industrielle et commerciale d'une partie de plus en plus grande de la population entraîne le développement des échanges, l'ouverture de nouveaux débouchés pour l'agriculture. En augmentant ainsi les profits des cultivateurs, elle leur permet d'employer davantage les forces animales et mécaniques, les instruments perfectionnés, les engrais artificiels et les semences de choix.

Mais laissons ce point spécial et revenons aux trois premières progressions ; elles sont si voisines l'une de l'autre qu'elles semblent se vérifier réciproquement, leurs courbes se confondraient sur certains points de leurs parcours. Il y a cependant entre les deux lignes de la valeur locative et du produit des impôts (l'une va de 19 à 306, l'autre de 28 à 252) un défaut de parallélisme, une obliquité, qu'il est impossible de ne pas signaler.

Dans le groupe I, qui ne comprend ; il est vrai, que 2 départements, la charge fiscale, telle que je l'ai définie plus haut, excède de 50 p. 100 la valeur locative ;

Dans le groupe II (15 départements), l'excédent est de 38 p. 100 ;

Dans le groupe III (12 départements), l'excédent est de 25 p. 100 ;

Dans les groupes IV et V (31 départements), l'excédent est d'environ 8 p. 100 ;

Dans le groupe VI (9 départements), l'excédent est encore de 6 p. 100, mais dans le groupe VII (5 départements), il y a interversion : la charge fiscale est inférieure de 2 p. 100 à la valeur locative

Dans le groupe VIII (2 départements), l'infériorité de la charge fiscale est de 5 p. 100 ;

Dans le groupe IX (8 départements) et dans la Seine, elle est d'environ 18 p. 100.

Comment expliquer cette interversion progressive, suivant laquelle la quotité fiscale, d'abord supérieure à la valeur locative, lui devient successivement inférieure à mesure que l'on observe des groupes de départements plus riches ? Voici, à mon sens, l'explication qui peut être donnée de ce fait :

Les départements les plus pauvres sont ceux où la culture domine ; or, les bâti-

ments d'exploitation agricole ne sont pas compris dans les chiffres de valeur locative figurant au tableau II : on sait que, dans le grand travail des contributions directes, l'évaluation des bâtiments ruraux a été faite sommairement et n'a été donnée qu'à titre d'information et en bloc pour toute la France. De ce chef, il y a donc omission d'un élément de la propriété bâtie. D'autre part et d'une manière générale, il semble que l'agriculture, les industries agricoles et les autres industries peu développées des départements les moins riches où la main-d'œuvre est abondante sont réellement dotées de capitaux fixes moins considérables, sous la forme de bâtiments et constructions. Par ces deux motifs (omission des bâtiments ruraux, infériorité des capitaux fixes industriels), la valeur locative de la propriété bâtie ne révèle pas suffisamment le degré de richesse des départements peu industriels et reste par conséquent au-dessous de la quotité fiscale.

Dans les groupes VI et VII, qui représentent à peu près la moyenne générale de la France, la charge fiscale concorde assez approximativement avec la valeur locative.

Enfin, dans les groupes VIII, IX et X, qui comprennent les départements riches et industriels, la valeur locative surpasse la charge fiscale, soit parce que l'industrie plus perfectionnée exige là des capitaux fixes, des constructions plus considérables, soit aussi parce que la richesse acquise y prend la forme d'immeubles de luxe et de jouissance qui ne constituent pas des capitaux productifs, en sorte que, dans ce cas, on évaluerait trop haut l'activité industrielle et la puissance productive si on la mesurait à la seule importance de la propriété bâtie.

Ainsi nous apercevons que la valeur locative de la propriété bâtie n'est point partout un mètre suffisamment exact de la richesse comparative des départements. Il faut en corriger les indications par une autre série de mesures. Je crois précisément les trouver dans le dénombrement de la population non agricole, celle-ci étant prise comme l'indication de la multiplication des spécialités industrielles, commerciales, transportives et autres. Il est tout à fait rationnel, en effet, que la diversification des fonctions économiques marque le degré d'avancement d'une société dans la production des richesses. La population non agricole ne le mesure pas cependant absolument, parce que les industries où la main-d'œuvre domine ne sont pas toujours celles qui sont les plus productives ni les plus riches.

Il y a donc une sorte d'exagération inverse dans les deux indications fournies par la propriété bâtie et par la population non agricole, et le produit des impôts qui subit cette double influence en paraît être une résultante. En d'autres termes, si l'on figure la série des valeurs locatives de la propriété bâtie par une courbe et la série des chiffres de la population non agricole par une autre courbe, la série des chiffres de l'impôt doit être retracée logiquement par une courbe intermédiaire entre les deux premières ; c'est, en effet, ce que paraît indiquer le tableau n° II.

Théoriquement, il semble ainsi qu'en ayant les deux données de la propriété bâtie et de la population spécialisée, on pourrait construire l'échelle probable de la richesse des départements, mais, en ces matières si délicates, on ne saurait trop multiplier les contrôles, et, puisque nous possédons les chiffres approximatifs du produit des impôts par département, je pense qu'il est utile de joindre cette troisième indication aux deux précédentes ; de cette manière on peut remédier dans une certaine mesure aux vices de construction des deux autres séries, et tenir quelque compte de l'ensemble des autres circonstances inobservées, car l'impôt, dans

sa multiplicité, décèle non seulement les richesses apparentes, mais aussi les richesses occultes.

Je suis donc arrivé à cette conclusion pratique qu'il fallait combiner les trois éléments de comparaison que je viens de vous signaler.

Ici je me suis heurté à un gros obstacle. Comment fondre ensemble des données si hétérogènes ? La solution de ce problème n'a pas été pour moi sans difficulté. Je crois y être parvenu en procédant de la manière suivante :

J'ai rapporté les trois séries à un même terme de comparaison : la superficie territoriale. Mais quelle superficie ? Non point la superficie brute dans laquelle se trouvent à la fois confondus, avec les terres cultivables, aussi bien les sommets rocheux des Alpes ou des Pyrénées et les causses de la Lozère, que les landes de la Bretagne ou de la Gascogne et les déserts de la Camargue. C'est la *surface utile* de chaque département que j'ai considérée telle qu'elle est déterminée dans un tableau annexé au rapport de M. Tisserand sur l'enquête agricole de 1882 (p. 98 à 101).

La France a une superficie totale de 52,857,199 hectares (51,982,489 sans la Corse). En en défalquant 6,222,537 hectares de landes, de terrains rocheux et marécageux et de tourbières, il reste 46,634,662 hectares de *surface utile* (45,940,888 sans la Corse), y compris 2,296,483 hectares de territoire non agricole (sol de la propriété bâtie, chemins de fer et canaux concédés, promenades et voies de communication, lacs, ruisseaux, etc.).

Sur cette base, j'ai calculé pour chaque département la densité de la population par 100 hectares de surface utile. En appliquant à ces chiffres la proportion de la population non agricole, j'ai obtenu la *densité de la population non agricole par 100 hectares de surface utile* : j'ai eu ainsi ma première série d'éléments comparatifs. La densité de la population non agricole par 100 hectares de surface utile va de 6.3 dans la Lozère à 231.7 dans le Nord et à 6,123.6 dans la Seine : la moyenne de la France continentale est de 43.1.

En second lieu, j'ai calculé pour chaque département la *valeur locative de la propriété bâtie par hectare de surface utile* : deuxième série d'éléments comparatifs. La valeur locative par hectare de surface utile va de 6 fr. 40 c. dans les Hautes-Alpes à 370 fr. 80 c. dans le Rhône et à 18,627 fr. 80 c. dans la Seine : la moyenne pour la France continentale est de 61 fr. 50 c.

En troisième lieu, j'ai calculé pour chaque département le *produit des impôts répartis par hectare de surface utile* : troisième série d'éléments comparatifs. Le produit des impôts par hectare de surface utile va de 10 fr. 80 c. dans la Lozère à 248 fr. 40 c. dans le Rhône et à 15,348 fr. 50 c. dans la Seine : la moyenne pour la France continentale est de 59 fr. 20 c.

En prenant dans chaque série la moyenne générale de la France comme terme de comparaison égal à 100, j'ai traduit les moyennes particulières des départements en *indices proportionnels*, à la façon des « index numbers ».

En combinant les trois indices, j'ai eu pour chaque département la richesse relative par unité d'hectare et, en la multipliant par la surface utile du département, je suis enfin arrivé aux coefficients réels exprimant la richesse de chaque département considéré dans son unité collective. De ces coefficients, il était facile de déduire en chiffres proportionnels la part de chacun des départements dans la richesse totale de la France.

TABLEAU III. — Richesse comparative des départements.

nos d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	INDICES PROPORTIONNELS (par rapport à la surface utile).				INDICE moyen multiplié par la surface utile.	PROPORTION dans la richesse générale de la France.
		Population non agricole.	Pro- priété bâtie.	Produit des impôts.	Indice moyen.		
							p. 100.
1	Lozère.	15	11	18	14.7	5,414	0.12
2	Hautes-Alpes. . . .	19	10	19	16.0	6,403	0.14
3	Basses-Alpes. . . .	20	14	22	18.7	7,691	0.17
4	Landes.	34	18	21	24.3	18,490	0.40
5	Gers.	26	21	31	26.0	15,447	0.34
6	Lot.	35	24	35	31.3	13,834	0.30
7	Cantal.	44	20	31	31.7	15,368	0.33
8	Indre.	39	27	32	32.7	20,833	0.45
9	Ariège.	42	24	33	33.0	12,352	0.27
10	Creuse.	55	19	30	34.7	15,910	0.35
11	Savoie.	44	27	35	35.3	16,242	0.35
12	Corrèze.	48	25	37	36.7	15,821	0.34
13	Dordogne.	44	29	37	36.7	29,995	0.65
14	Haute-Savoie. . . .	44	32	35	37.0	14,278	0.31
15	Loir-et-Cher. . . .	38	34	43	38.3	23,371	0.51
16	Haute-Loire. . . .	46	29	41	38.7	16,858	0.37
17	Haute-Marne. . . .	50	32	36	39.3	23,835	0.52
18	Drôme.	37	36	48	40.3	21,315	0.46
19	Deux-Sèvres. . . .	49	31	42	40.7	23,777	0.52
20	Nièvre.	47	36	40	41.0	27,585	0.60
21	Vienne.	46	39	39	41.3	26,791	0.59
22	Cher.	52	38	36	42.0	29,177	0.64
23	Tarn-et-Garonne. .	44	32	50	42.0	15,074	0.33
24	Aveyron.	68	29	35	44.0	27,364	0.60
25	Yonne.	44	42	46	44.0	31,922	0.70
26	Vendée.	66	33	40	46.3	30,090	0.66
27	Ardèche.	52	37	50	46.3	18,779	0.41
28	Lot-et-Garonne. . .	47	43	51	47.0	23,735	0.52
29	Meuse.	61	37	44	47.3	28,820	0.63
30	Allier.	54	46	44	48.0	33,926	0.74
31	Ain.	57	46	48	50.3	26,342	0.58
32	Hautes-Pyrénées. .	58	48	46	50.7	15,250	0.34
33	Côte-d'Or.	53	48	51	50.7	42,710	0.93
34	Jura.	58	41	54	51.0	22,481	0.40
35	Charente.	53	48	53	51.3	28,784	0.63
36	Aube.	57	49	51	52.3	30,120	0.66
37	Haute-Vienne. . . .	69	43	51	54.3	26,221	0.57
38	Haute-Saône et Belfort .	69	47	49	55.0	31,344	0.68
39	Côtes-du-Nord. . . .	68	36	61	55.0	32,631	0.71
40	Eure-et-Loir. . . .	54	46	65	55.0	32,081	0.70
41	Charente-Inférieure. .	61	53	56	56.7	36,742	0.80
42	Puy-de-Dôme. . . .	61	50	59	56.7	40,132	0.88
43	Orne.	67	44	60	57.0	34,057	0.74
44	Tarn.	91	35	46	57.3	30,123	0.65
45	Mayenne.	75	43	60	59.3	29,709	0.65
46	Loiret.	61	58	61	60.0	39,798	0.87
47	Saône-et-Loire. . . .	74	53	59	62.0	51,634	1.12

25.23

N ^{os} d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	INDICES PROPORTIONNELS (par rapport à l'hectare de surface utile).				INDICE moyen multiplié par la surface utile.	PROPORTION dans la richesse générale de la France.
		Population non agricole.	Pro- priété bâtie	Produit des impôts.	Indice moyen.		
							p. 100.
48	Indre-et-Loire . . .	62	68	60	63.3	36,917	0.80
49	Var	70	61	63	64.7	31,942	0.70
50	Basses-Pyrénées . .	73	66	57	65.3	31,383	0.68
51	Sarthe	72	57	74	67.7	40,742	0.89
52	Vosges	96	53	55	68.0	38,508	0.84
53	Aude	65	67	78	70.0	31,073	0.68
54	Maine-et-Loire . . .	77	68	71	72.0	49,975	1.08
55	Doubs	92	66	63	73.7	33,755	0.73
56	Eure	75	63	83	73.7	42,923	0.93
57	Vaucluse	86	63	73	74.0	21,549	0.47
58	Pyrénées-Orientales .	77	69	78	74.7	18,615	0.40
59	Ille-et-Vilaine . . .	85	58	81	74.7	46,590	1.01
60	Ardennes	104	63	64	77.0	39,532	0.86
61	Marne	76	82	74	77.3	62,188	1.35
62	Morbihan	116	49	71	78.7	33,337	0.73
63	Isère	102	68	73	81.0	54,797	1.19
64	Manche	98	59	91	82.7	45,485	0.99
65	Haute-Garonne . . .	103	79	80	87.3	52,293	1.14
66	Loire-Inférieure . . .	97	84	85	88.7	57,158	1.24
67	Seine-et-Marne . . .	77	90	99	88.7	50,399	1.10
68	Oise	101	84	99	94.7	54,424	1.18
69	Gard	115	85	88	96.0	42,730	0.93
70	Calvados	84	92	116	97.3	52,746	1.15
71	Aisne	104	85	106	98.3	71,238	1.55
72	Finistère	158	69	106	111.0	49,095	1.07
73	Somme	126	87	126	113.0	67,257	1.46
74	Meurthe-et-Moselle .	132	104	105	113.7	58,578	1.27
75	Hérault	144	137	134	138.3	59,414	1.29
76	Loire	185	131	124	146.7	64,137	1.40
77	Gironde	124	170	148	147.3	119,018	2.59
78	Pas-de-Calais	184	115	144	147.7	95,310	2.07
79	Alpes-Maritimes . . .	192	199	127	172.0	40,368	0.88
80	Seine-et-Oise	215	245	183	214.3	118,036	2.57
81	Seine-Inférieure . . .	233	221	242	232.0	136,764	2.97
82	Bouches-du-Rhône . .	320	380	307	335.7	114,138	2.48
83	Nord	538	374	326	412.7	232,350	5.05
84	Rhône	501	603	420	508.0	135,890	2.96
85	Seine	44,208	30,289	25,927	23,475	1,108,020	24.09
	France continentale .	100	100	100	100	4,594,089 (1)	100.00
Les indices 100 représentent en chiffres réels relatifs à la surface utile (45,940,888 hectares) :		têtes. — 43.1 par 100 hect.	francs. — 61.50 par hectare.	francs. — 59.20 par hectare.			

25.15

25.53

24.09

(1) On remarquera un léger désaccord du total avec les nombres départementaux : il provient de ce que, pour abrégier les multiplications, je n'ai opéré que sur les centaines en forçant les chiffres toutes les fois que les dizaines dépassaient 50.

Le fait saillant qui ressort de ces chiffres, c'est la très grande inégalité de richesse existant entre les départements de la France, inégalité plus grande qu'on ne se l'imagine d'ordinaire et qu'on ne le supposerait d'après la population ou d'autres signes habituellement invoqués.

Il faut se garder de croire qu'en moyenne un département représente $1/86^e$ ou même $1/100^e$ de la richesse de la France : 52 départements (non compris la Corse) n'atteignent pas cette proportion, 21 restent au-dessous de $1/200^e$, 3 restent au-dessous de $1/500^e$, la proportion de la Lozère n'est que de $1/833^e$.

Le département de la Seine, à lui tout seul, forme presque le quart de la richesse totale (1) 24.09

11 départements très riches forment un second quart. 25.53

26 départements mi-agricoles mi-industriels constituent le troisième quart 25.15

47 départements enfin complètent le quatrième quart. 25.23

Il n'y a pas de démonstration plus claire de ce fait que la richesse ne tient ni à l'étendue du territoire, ni à l'importance de la population : elle tient surtout à l'industrie et aux capitaux dont celle-ci est armée. Ce serait un grand malheur pour l'agriculture et la propriété foncière si elles oubliaient un jour que leur fortune dépend de l'activité industrielle et commerciale d'un petit nombre de départements de la France qui exportent leurs produits dans le monde entier.

Mais, objectera-t-on, ces déductions sont-elles sûres ? Peut-on se fier à des indices qui semblent hypothétiques ?

J'ai déjà abusé de votre patience et je ne saurais entreprendre une longue démonstration. Je prierai seulement qu'on veuille bien remarquer dans mon tableau les concordances qui semblent en établir la véracité.

Dans quinze départements, les trois indices particuliers, calculés séparément sur des bases indépendantes, arrivent à concorder entre eux, à une faible différence près. Exemples :

INDICES.	YONNE.	LOIRET	MARNE.	HÉRAULT.	SEINE-INF ^{re} .
Population non agricole. .	44	61	76	144	233
Propriété bâtie	42	58	82	137	221
Produit des impôts . . .	46	61	74	134	242
Moyennes . . .	44	60	77.3	138.3	232

Dans cette série de cas, la conjecture n'a pas à intervenir. Chaque indice comparatif fournit à lui seul une mesure approximative de la richesse. Les autres indices ne font que le corroborer. Ces quinze départements sont les suivants : Yonne, Lot-et-Garonne, Côte-d'Or, Charente, Aube, Charente-Inférieure, Loiret, Indre-et-Loire, Var, Maine-et-Loire, Pyrénées-Orientales, Marne, Loire-Inférieure, Hérault, Seine-Inférieure.

Ce n'est pas là, ce me semble, un fait absolument négligeable.

(1) Si, au lieu de considérer la richesse dans son ensemble, on ne s'occupait que de la puissance industrielle et commerciale, en prenant pour indices les patentes payées respectivement par les départements, le département de la Seine représenterait près du *tiers* (32 p. 100) de l'importance totale de la France.

Dans vingt-cinq autres départements (Cantal, Indre, Ariège, Savoie, Dordogne, Corrèze, Haute-Savoie, Haute-Loire, Haute-Marne, Deux-Sèvres, Vienne, Meuse, Ain, Jura, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme, Orne, Mayenne, Saône-et-Loire, Vaucluse, Oise, Finistère, Gironde, Pas-de-Calais), et le département de la Seine semble se rattacher aussi à ce groupe, les deux indices relatifs à la population non agricole et à la propriété bâtie sont assez différents l'un de l'autre, mais leur moyenne concorde très sensiblement avec l'indice fiscal, ce que la théorie prévoyait. Exemples :

INDICES	ARIÈGE.	MAYENNE.	VAUCLUSE.	GIRONDE.	SEINE.
Population non agricole .	42	75	86	124	14,208
Propriété bâtie.	24	43	63	170	30,289
Moyennes . . .	33	59	74.5	147	22,248
Produit des impôts . . .	33	60	73	148	25,927 (1)

Cette concordance de l'indice fiscal avec les deux autres indices, observée dans plus de quarante départements, peut faire supposer que partout où l'accord n'existe pas il y a improportionnalité de l'impôt ou erreur de statistique ou dérogation à la règle par suite de quelque circonstance particulière que l'analyse monographique doit révéler.

Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir m'autoriser des cas assez nombreux qui semblent confirmer ma théorie pour formuler, au moins à titre provisoire, la conclusion suivante :

La richesse d'un département de la France et, en généralisant, d'un pays par rapport à un autre pays faisant partie d'un même groupe de civilisation, ne dépend absolument ni de l'étendue de son territoire ni de la densité brute de sa population. Elle résulte principalement de deux causes connexes :

1° De la diversification des fonctions économiques (division ou spécialisation du travail) ;

2° De la puissance des capitaux accumulés.

Pratiquement, il semble qu'on puisse mesurer cette richesse en observant simultanément : 1° la densité de la population non agricole par rapport à la surface utile du territoire ; 2° la valeur locative de la propriété bâtie ; et en prenant la moyenne des deux observations. Pour plus de sûreté, il semble utile de corriger cette double observation par la constatation du produit des impôts également ramené à la surface utile.

Telle est, Messieurs, la méthode d'évaluation comparative que je désirais soumettre à votre expérience scientifique et à votre sagacité.

(Voir d'autre part le tableau justificatif n° IV.)

AD. COSTE. .

(1) Je rappelle que, pour la Seine, le produit des impôts est grossi fictivement par un certain nombre de perceptions qui intéressent toute la France.

DONNÉES STATISTIQUES POUR ÉTABLIR LA RICHESSE COMPARATIVE DES DÉPARTEMENTS

(AYANT SERVI À CALCULER LE TABLEAU N° III)

TABLEAU IV.

DÉPARTEMENTS.	POPULATION LÉGALE.	SUPERFICIE TOTALE.	DENSITÉ BRUTE de la population. par 100 hectares.	SURFACE UTILE.	DENSITÉ RECTIFIÉE de la population par 100 hectares utiles.	PROPORTION NON AGRICOLE.	DENSITÉ DE LA POPULATION NON AGRICOLE par 100 hectares utiles.	VALEUR LOCATIVE réelle.	QUOTITÉ à l'hectare utile.	IMPÔTS imputables par département.	QUOTITÉ à l'hectare utile.	Nos D'ORDRE DU TABLEAU III	PROPORTION dans la richesse générale.
	têtes	hectares		hectares				mille fr.	fr.	mille fr.	fr.		p. 100
AIN	364,403	579,897	63.0	323,743	69.5	0.354	24.6	14,670	28.0	14,990	28.6	31	0.58
AISNE	555,925	735,200	76.0	724,718	76.7	0.386	44.9	37,917	52.3	45,452	62.7	71	1.55
ALLIER	424,582	730,537	58.0	706,880	60.0	0.390	23.4	20,030	28.3	18,925	26.2	30	0.74
ALPES (BASSES-)	129,494	695,418	18.6	411,266	31.4	0.273	8.6	3,446	8.4	5,345	13.0	3	0.17
ALPES (HAUTES-)	122,924	558,951	22.0	400,173	30.7	0.362	8.0	2,562	6.4	4,385	11.0	2	0.14
ALPES-MARTIMES	236,057	391,662	63.7	234,689	101.4	0.317	82.8	28,650	122.1	17,664	75.3	79	0.88
ARDÈCHE	375,472	552,665	68.1	405,608	92.6	0.242	22.4	9,264	22.8	11,947	29.5	27	0.41
ARDENNES	332,759	523,239	63.4	513,451	64.8	0.695	43.0	20,028	39.0	19,573	38.1	60	0.86
ARIÈGE	237,619	489,337	48.5	374,329	63.5	0.382	17.9	5,511	14.7	7,227	19.3	9	0.27
AURÈGE	257,374	600,139	42.8	575,935	44.7	0.548	24.5	18,186	41.0	20,386	45.9	53	0.68
AUBE	332,080	631,324	52.5	443,923	74.8	0.377	28.2	11,115	17.9	12,876	20.7	24	0.60
AUD	874,333	510,457	47.6	621,887	66.9	0.436	29.2	79,097	32.8	61,756	181.7	82	2.48
AVAYRON	604,857	510,457	418.0	339,774	178.0	0.774	137.8	30,537	56.3	37,097	68.4	70	1.15
BOUCHES-DU-RHÔNE	437,267	552,072	79.3	542,082	80.7	0.447	36.1	6,063	12.5	8,966	18.5	7	0.33
CALVADOS	241,742	574,147	42.1	484,821	49.9	0.378	18.9	16,438	29.3	17,581	31.3	35	0.63
CANTAL	366,408	594,238	61.8	561,139	65.3	0.352	23.0	21,077	32.5	21,507	33.2	41	0.80
CHARENTE	462,803	682,569	67.7	648,056	71.4	0.367	26.2	16,077	23.1	14,945	21.5	22	0.64
CHARENTE-INFÉRIEURE	719,934	694,708	49.5	694,708	51.2	0.433	22.8	6,537	13.2	9,388	21.8	12	0.31
CHER	355,349	586,609	55.6	434,119	75.7	0.375	20.8	8,002	11.5	3,030	"	"	"
CORRÈZE	326,494	526,419	31.9	693,774	40.1	0.212	8.5	24,908	29.6	23,366	30.1	33	0.93
CORSE	278,501	874,710	49.5	842,437	105.3	0.502	22.7	13,077	22.0	21,324	36.3	39	0.71
CÔTE-D'OR	381,574	688,552	91.5	593,308	45.9	0.375	29.1	5,454	11.9	8,052	17.6	10	0.35
CÔTES-DU-NORD	698,256	556,830	51.3	458,533	62.1	0.381	23.7	14,831	18.1	17,901	21.9	13	0.65
CRÈUSE	492,205	918,256	53.5	817,345	60.2	0.318	19.1	18,503	40.4	17,056	37.3	35	0.73
DORDOGNE	310,963	522,755	59.5	438,014	67.9	0.583	39.6	11,715	15.7	12,845	28.7	18	0.46
DOUBS	314,615	652,155	48.3	528,901	59.5	0.265	15.8	22,456	38.6	28,845	49.5	56	0.93
DROME	595,765	525,765	60.1	582,430	61.6	0.523	32.2	16,552	28.4	22,433	38.5	40	0.70
EURE	358,829	587,430	48.3	583,261	48.7	0.475	23.1	18,734	42.4	27,861	63.0	72	1.07
EURE-ET-LOIR	707,820	672,167	105.2	442,297	160.0	0.426	68.2	18,797	52.0	23,166	52.0	69	0.93
FINISTÈRE	417,099	583,556	71.6	445,090	93.7	0.531	49.8	29,193	48.7	28,302	47.2	63	1.14
GARD	481,169	628,988	76.5	599,019	80.3	0.554	44.4	7,839	13.2	11,034	18.6	5	0.34
GARONNE (HAUTE-)	274,391	628,031	43.8	594,087	46.2	0.245	11.3	84,558	104.7	70,912	87.8	77	2.59
GENS	775,545	974,032	79.8	808,046	96.0	0.535	53.3	36,161	84.2	33,963	79.1	59	1.29
GRONDE	439,046	619,799	71.0	429,621	102.2	0.607	62.0	32,101	35.4	29,797	47.8	75	1.01
HÉRAULT	621,334	672,553	92.5	623,735	99.6	0.368	36.7	10,598	16.6	12,111	19.0	8	0.45
ILLE-ET-VILAINE	296,147	679,530	43.7	637,143	46.5	0.360	16.7	24,506	42.0	20,539	35.7	48	0.80
INDRE	340,931	611,374	55.8	563,241	58.5	0.460	26.9	28,442	42.0	29,105	43.2	63	1.10
INDRE-ET-LOIRE	581,680	828,934	70.3	676,530	86.0	0.510	43.9	28,442	42.0	29,105	43.2	63	1.10

JURA	281,292	499,401	56.4	440,812	63.8	0.395	23.2	11,106	25.2	14,072	31.9	34	0.40
LANDER	302,266	932,131	32.4	760,872	45.8	0.373	14.8	8,354	11.0	9,293	12.2	4	0.40
LOIR-ET-CHER	279,244	635,092	44.0	610,199	45.8	0.357	16.4	12,807	20.9	15,373	25.2	15	0.51
LOIRE	603,384	475,992	126.5	437,218	133.0	0.370	79.8	32,133	80.4	32,077	73.4	16	1.40
LOIRE (HAUTE-)	320,063	496,225	64.4	435,687	73.5	0.370	41.9	7,678	47.6	10,486	24.1	16	0.37
LOIRE-INFÉRIEURE	643,884	687,456	93.5	644,388	99.9	0.419	41.9	33,297	51.7	32,359	50.3	66	1.24
LOIRET	374,875	677,119	55.3	663,294	56.5	0.468	26.4	23,676	35.7	24,171	36.4	46	0.87
LOT	271,514	521,174	52.0	441,962	61.4	0.246	41.4	23,676	35.7	24,171	36.4	6	0.30
LOT-ET-GARONNE	307,437	535,396	57.2	504,978	60.9	0.336	20.5	13,306	26.3	15,335	30.4	28	0.52
LOZÈRE	527,680	516,973	27.4	368,292	38.4	0.164	6.3	2,419	6.6	3,985	10.8	1	0.12
MAINE-ET-LOIRE	527,680	516,973	27.4	368,292	38.4	0.164	6.3	2,419	6.6	3,985	10.8	1	0.12
MANCHE	520,865	592,838	88.0	549,974	94.7	0.448	49.4	29,553	53.7	29,553	53.7	64	1.08
MARNE	429,494	818,044	52.4	804,471	53.4	0.613	32.7	40,074	50.6	35,242	43.8	61	1.35
MARNE (HAUTE-)	247,781	621,968	39.3	606,466	40.9	0.329	21.6	11,890	49.5	12,876	21.2	17	0.52
MAYENNE	340,063	523,234	65.7	500,993	67.9	0.473	32.1	13,306	26.7	17,681	35.3	43	0.65
MEURTHE-ET-MOSELLE	431,693	523,234	82.5	515,234	83.8	0.681	57.1	33,061	64.2	31,867	61.9	74	1.27
MEUSE	291,971	622,787	46.9	609,342	47.9	0.546	26.2	12,814	30.2	17,901	42.3	62	0.73
MORRHAN	535,256	679,781	78.8	423,577	126.4	0.396	50.0	42,841	27.3	45,828	35.4	43	0.74
NIEVRE	347,645	681,656	50.8	672,828	51.7	0.395	20.4	14,781	22.0	15,785	23.5	20	0.60
NORD	1,670,184	588,087	294.2	562,971	296.7	0.781	231.7	129,438	329.8	108,692	193.1	83	5.05
OISE	403,146	585,506	68.9	574,743	70.1	0.618	43.3	29,634	51.6	35,584	58.4	68	1.18
ORNE	387,248	609,729	60.2	597,527	61.5	0.469	38.8	16,327	27.3	21,134	35.4	43	0.74
PAS-DE-CALAIS	853,526	660,563	129.1	645,275	132.3	0.327	26.4	20,879	29.5	24,844	35.1	42	0.88
PUT-DE-DÔME	570,964	795,051	71.6	707,798	80.7	0.327	26.4	20,879	29.5	24,844	35.1	42	0.88
PYRÉNÉES (BASSES-)	432,999	762,266	57.0	480,599	78.1	0.320	25.0	8,801	29.3	11,519	46.2	58	0.40
PYRÉNÉES (HAUTES-)	234,825	432,945	51.7	300,778	78.1	0.320	25.0	8,801	29.3	11,519	46.2	58	0.40
PYRÉNÉES-ORIENTALES	241,187	412,241	51.2	249,232	84.7	0.390	33.0	10,538	37.0	16,444	24.8	84	0.68
RHÔNE	772,912	279,039	377.0	267,506	288.9	0.748	216.1	99,153	29.0	16,501	28.9	38	0.88
SAONE (HAUTE-) ET BELFORT	370,712	595,006	62.3	569,882	65.0	0.458	29.8	16,501	32.7	29,342	35.2	47	1.12
SAONE-ET-LOIRE	625,585	855,174	73.1	833,799	75.2	0.432	31.7	27,231	35.2	25,304	42.0	51	0.89
SARTHE	436,111	620,668	70.2	601,812	72.5	0.430	31.2	21,179	16.3	9,495	20.6	41	0.35
SAVOIE	267,428	575,950	46.5	460,066	58.1	0.327	19.0	7,510	19.4	8,014	20.8	14	0.31
SAVOIE (HAUTE-)	275,018	431,472	63.8	385,869	71.3	0.366	19.0	7,510	19.4	8,014	20.8	14	0.31
SEINE	2,461,089	47,875	8,185.0	47,243	6,268.0	0.977	6,124.0	879,978	48,638.0	725,062	45,318.0	85	24.09
SEINE-INFÉRIEURE	833,386	603,550	138.1	589,527	144.4	0.711	100.5	80,277	436.2	84,385	143.0	81	2.97
SEINE-ET-MARNE	335,136	573,635	62.0	568,179	62.5	0.533	33.3	31,416	55.3	33,252	58.5	67	1.10
SEINE-ET-OISE	618,089	560,364	110.4	550,803	112.2	0.524	99.5	82,862	450.4	59,828	108.6	80	2.57
SEYRES (DROIT-)	353,766	599,988	58.9	584,251	60.5	0.348	21.0	11,085	19.0	14,478	24.8	19	0.52
SOMME	548,982	616,120	89.0	585,157	92.2	0.501	54.5	31,761	53.3	44,482	74.7	73	1.46
TARN	338,757	574,216	62.4	525,678	68.2	0.372	39.0	11,398	21.7	14,180	27.0	44	0.65
TARN-ET-GARONNE	214,046	373,016	57.4	403,753	57.4	0.316	18.8	6,980	19.4	10,539	29.4	23	0.33
VAR	283,689	602,733	47.1	463,753	57.4	0.329	30.4	18,514	37.5	18,521	37.5	49	0.70
VAUCLUSE	241,787	394,771	68.3	291,211	83.0	0.445	36.9	11,210	38.5	12,927	43.0	57	0.47
VENDÉE	434,808	670,350	64.8	649,925	66.9	0.425	28.4	13,395	20.6	15,059	23.5	26	0.63
VIENNE	342,785	697,037	49.2	648,715	52.8	0.377	19.9	13,595	24.0	15,059	23.5	21	0.59
VIENNE (HAUTE-)	363,182	551,658	66.0	482,855	75.2	0.394	20.6	12,671	26.2	14,583	30.2	37	0.57
VOSGES	413,707	585,265	70.6	566,310	73.1	0.565	41.3	18,474	32.6	18,265	32.3	52	0.84
YONNE	355,364	742,804	47.9	735,535	49.0	0.390	19.1	18,800	26.0	19,744	27.2	25	0.70
FRANCE	38,218,903	52,837,199	71.36	46,634,662	82.0	0.522	42.8	2,832,816	60.7	2,722,089	58.4		
MOINS LA CORSE	278,501	874,710	"	693,774	"	"	"	8,002	"	3,020	"		
FRANCE CONTINENTALE	37,940,402	51,982,489	73.0	45,940,888	82.6	0.522	43.1	2,824,814	61.5	2,719,069	59.2		100.00